



©



Les allocations familiales

Il y a 5 caisses d'allocations familiales en Wallonie.

Une caisse d'allocations familiales c'est un service.

Ce service donne de l'argent aux parents pour les aider avec leurs enfants.

Cet argent, ce sont les allocations familiales.

Chaque parent en Belgique a droit à cet argent.

Il y a 4 caisses privées et 1 caisse publique.

Les caisses privées s'appellent :

1 - Parentia



2 - Camille

Camille.

3 - Kidslife



4 - Infino

INFINO

La caisse publique s'appelle :

5 - Famiwal



Depuis janvier 2021,

les familles peuvent choisir leur caisse d'allocations familiales.

Les familles peuvent aussi changer de caisse d'allocations familiales.

Pour changer il y a des conditions à respecter.

Il y a plusieurs sortes d'allocations familiales :

1) L'allocation de base

Chaque enfant en Belgique a droit à de l'argent tous les mois jusqu'à ses 18 ans.

A 18 ans, l'enfant peut toujours recevoir de l'argent mais ça dépend de :

- son année de naissance
- s'il est étudiant, en formation ou s'il cherche du travail.



Parfois on peut demander + d'argent :

- si on a une situation familiale spéciale,
- si on ne gagne pas assez d'argent pour la vie de tous les jours,
- si l'enfant a besoin d'argent

Par exemple s'il a besoin de beaucoup de soins.



2) L'allocation de naissance

C'est de l'argent qu'on reçoit une seule fois lorsqu'un enfant naît.



3) La prime d'adoption

C'est de l'argent qu'on reçoit une seule fois lorsqu'on adopte un enfant.

Adopter un enfant

c'est accueillir un enfant dans sa famille.



L'allocation de naissance et la prime d'adoption sont les mêmes pour toutes les caisses d'allocations familiales.

C'est la même somme d'argent partout.

Mais ça peut changer en fonction des besoins de l'enfant.

Par exemple si l'enfant a besoin de beaucoup de soins.

Vous voulez savoir combien d'argent vous pouvez recevoir pour les allocations familiales ?

Vous pouvez utiliser une calculatrice spéciale.

Il faut cliquer ici.



Vous recevez toujours l'argent aux mêmes dates.

Si vous avez des questions,

vous pouvez contacter votre caisse d'allocations familiales.

Vous pouvez aussi aller sur le site web suivant :

www.aviqkid.aviq.be



C'est un site pour les professionnels

mais tout le monde peut aller le voir et recevoir des informations.